



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 25 NOVEMBRE 2020

Jean-Baptiste ALDIGE (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE)

Biarritz Olympique Pays Basque/ SA XV Charente Rugby du 20 novembre 2020 (J10 PRO D2)

Rapport du représentant fédéral

A l'issue de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / SA XV Charente Rugby, le représentant fédéral a signalé le comportement de M. Jean-Baptiste ALDIGE, Président du Biarritz Olympique Pays Basque.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jean-Baptiste ALDIGE et le club du Biarritz Olympique Pays Basque sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 2 décembre 2020.

M. Jean-Baptiste ALDIGE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Patrice COLLAZO (RC TOULONNAIS)

Aviron Bayonnais Rugby Pro / RC Toulonnais du 21 novembre 2020 (J7 TOP 14 – Rencontre reportée)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / RC Toulonnais les arbitres n°4 et n°5 ont signalé le comportement de M. Patrice COLLAZO, Entraîneur du RC Toulonnais.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Patrice COLLAZO et le club du RC Toulonnais sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 2 décembre 2020.

M. Patrice COLLAZO n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Julien SARRAUTE (COLOMIERS RUGBY)

Colomiers Rugby / Oyonnax Rugby du 21 novembre 2020 (J10 PRO D2)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre Colomiers Rugby / Oyonnax Rugby, les arbitres n°4 et n°5 ont signalé le comportement de M. Julien SARRAUTE, Entraîneur de Colomiers Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Julien SARRAUTE et le club de Colomiers Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 2 décembre 2020.

M. Julien SARRAUTE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Dion Evrard OULAI (US MONTALBANAISE)

AS Béziers Hérault / US Montalbanaise du 19 novembre 2020 (J10 PRO D2)

Rapport du représentant fédéral

A l'issue de la rencontre AS Béziers Hérault / US Montalbanaise, le représentant fédéral a signalé le comportement de M. Dion Evrard OULAI, Joueur de l'US Montalbanaise.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Dion Evrard OULAI est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 2 décembre 2020.

M. Dion Evrard OULAI n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51